

COMMUNE D'ABBECCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME
5.4 REGLEMENT GRAPHIQUE
Hameau de Mattencourt

1 : 2000

Arrêt Projet

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2017



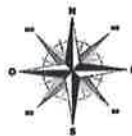
Légende

Zones

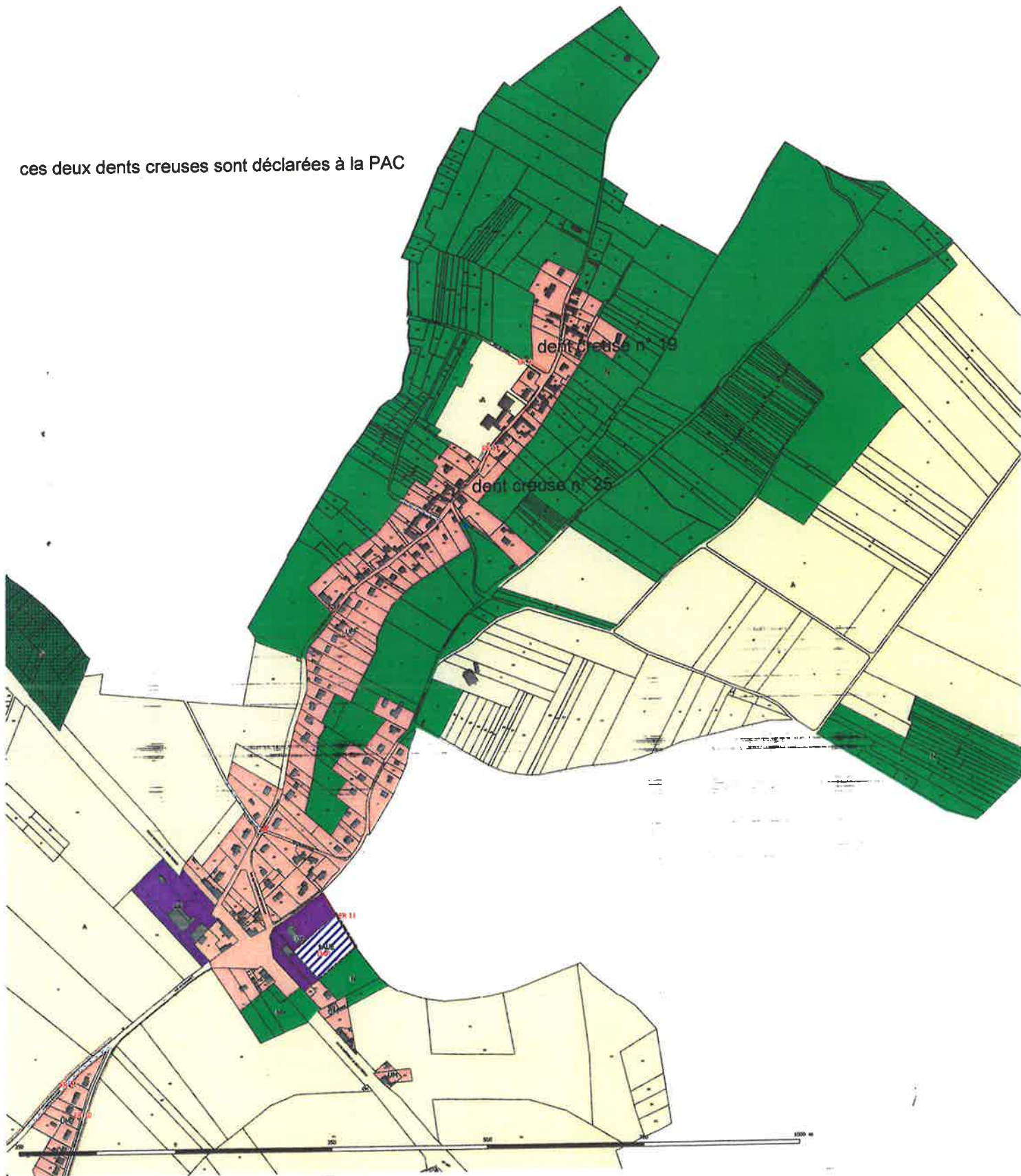
- Zone Urbaine pavillonnaire (programme d'aménagement)
- UE - Zone Urbaine à vocation économique et commerciale
- UM - Zone Urbaine Mixte
- ▨ 1AUE - Zone à urbaniser à court terme à vocation économique
- A - Zone Agricole
- N - Zone Naturelle et Forestière

Prescriptions

- Eléments de paysage (mare) à protéger
- ★ Eléments de paysage (calvaire) à protéger
- ▨ Espace Boisé Classé (EBC) à conserver
- Emplacement réservé (ER) à créer
- ▭ Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à respecter
- ⊘ Interdictions d'accès (art L 151-38 du CU)



ces deux dents creuses sont déclarées à la PAC



COMMUNE D'ABBECOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME
5.3 REGLEMENT GRAPHIQUE
Village d'Abbecourt

1 : 2000

Arrêt Projet

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017



Légende

Zones

- Zone Urbaine pavillonnaire (programme d'aménagement)
- UE - Zone Urbaine à vocation économique et commerciale
- UM - Zone Urbaine Mixte
- 1AUE - Zone à urbaniser à court terme à vocation économique
- A - Zone Agricole
- N - Zone Naturelle et Forestière

Prescriptions

- Eléments de paysage (mare) à protéger
- Eléments de paysage (calvaire) à protéger
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver
- Emplacement réservé (ER) à créer
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à respecter
- Interdictions d'accès (art. L. 151-38 du CU)



les dents creuses sont déclarées à la PAC, de plus pour:

- n° 16, extension urbaine
- n° 12, cœur de ville "nature"
- n° 17, pouvant être gardée par l'agriculteur
- n° 4, dans le champ du cœur de vue

